



FREDON
OCCITANIE

COMMENT PEUT-ON LIMITER LES TRAITEMENTS PAR LA PROSPECTION ?

Exemple de l'organisation de la lutte
contre les jaunisses de la vigne dans
l'Hérault



FDGDON
HERAULT



INTERLOIRE
Interprofession des Vins du Val de Loire

CONTEXTE HISTORIQUE DE LA FLAVESCENCE DORÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Arrivée de la flavescence dorée dans le département de l'Hérault en 1986

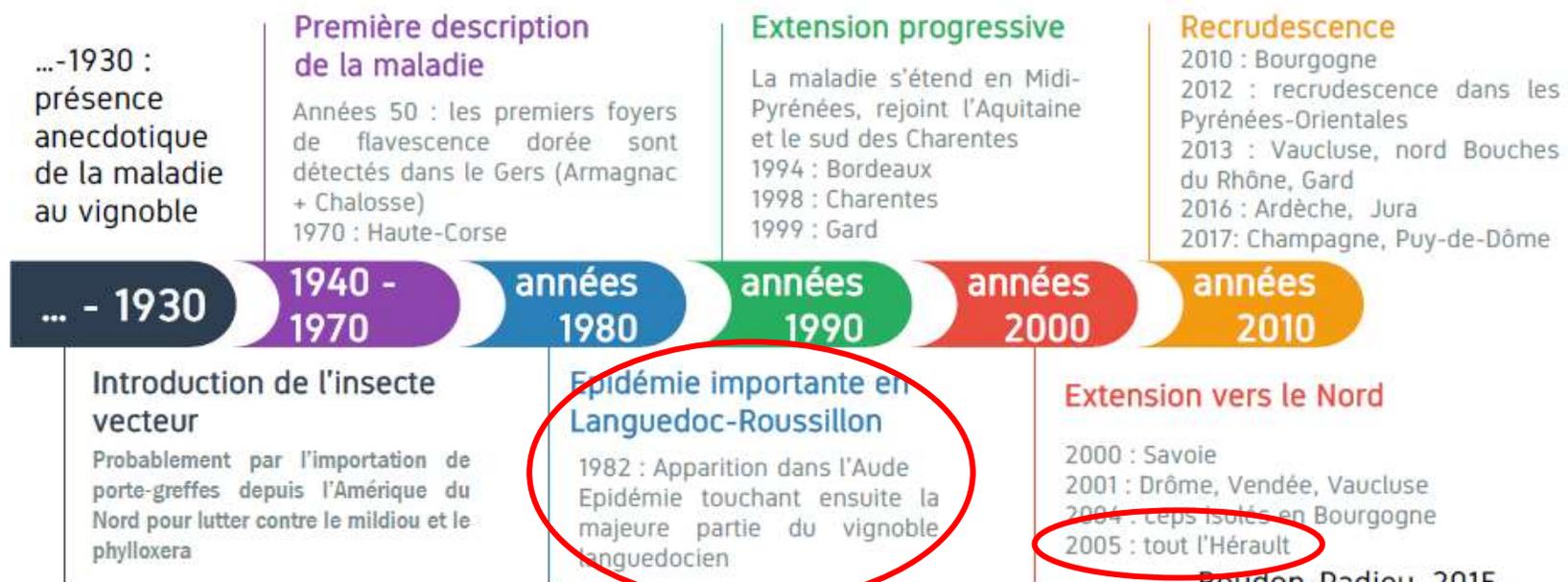
➔ Premiers foyers importants et premières créations de GDON dans les années 90.

Dispersion progressive de la maladie sur le territoire

➔ Tout le département passe en zone délimitée et à 3 traitements obligatoires en 2006.



Évolution géographique en France





LA DYNAMIQUE DE CRÉATION DES GDON

GDON : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles



GDON de l'Hérault (34) au 31 décembre 2023



FDGDON Hérault
Date : Décembre 2023
Données : FDGDON 34

Rappel : Le but des GDON est d'organiser la surveillance et la lutte collective contre les organismes nuisibles sur leur territoire.

On est passés de :

2014 : 24 GDON (86 communes)

2023 : 47 GDON (225 communes)

Les GDON couvrent aujourd'hui 70 552 ha de vigne, soit plus de 80% du vignoble héraultais, qui compte plus de 87 000 ha de vigne.

*Vidéo Time lapse :
Création des GDON
entre 2014 et 2023*

LA DYNAMIQUE DE CRÉATION DES GDON

Plusieurs facteurs incitent les exploitants à se structurer en groupement de défense :

- Une **problématique de présence de flavescence avérée sur le territoire** face à laquelle il faut réagir,
- Des **enjeux plus environnementaux, en lien avec la réduction des traitements** :
 - Fort développement de la confusion sexuelle Eudémis qui élimine les insecticides et oblige les exploitants à n'effectuer que les traitements obligatoires flavescence dorée
 - Démarches de territoire autour de la qualité de l'eau sur les AAC de captages prioritaires
 - Enjeu de réduction des traitements (IFT, HVE, etc.)
 - Volonté de préservation de la biodiversité (produit non sélectif en AB, label Beefriendly, etc.)
 - ZNT riverain et aquatique
- Et également une **question financière**, particulièrement pour les exploitants en AB.



COMMENT ARRIVER À UNE RÉDUCTION DU NOMBRE DE TRAITEMENTS OBLIGATOIRES ?

Le fonctionnement a été construit autour de l'implication des exploitants dans le cadre des GDON, pour arriver à une réduction des traitements : Tournées collectives indispensables

Suivi des cicadelles = OBSERVATION

Formation théorique et pratique + tournée collective comptage et quadrillage communal

Observation sur feuilles des formes larvaires (avant T1/T2)

Pose des pièges à cicadelles (suivi T3)

T1

T2

T3

Jan.

Fév.

Mars

Avril

Mai

Juin

Juil.

Août

Sept.

Oct.

Nov.

Déc.

Demandes
d'aménagement des
traitements

Surveillance des vignes /recherche des symptômes
= PROSPECTION

Organisation de tournées collectives avec les exploitants

+ Surveillance individuelle des exploitants et signalement des souches suspectes



COMMENT ARRIVER À UNE RÉDUCTION DU NOMBRE DE TRAITEMENTS OBLIGATOIRES ?

Résultats de prospection et de comptages larvaires (n-2 et n-1) =

Si **Situation sanitaire correcte + Bonne participation des exploitants**

→ **Demande d'aménagement possible**

Demandes d'aménagement des traitements	Nombre de communes 2021	Nombre de communes 2022	Nombre de communes 2023
0 traitement oblig. et 3 aménageables (0T+3)	2 (-1)	8	8
1 traitement oblig. et 2 aménageables (1T+2)	42 (-2)	38	35
2 traitements oblig. et 1 aménageable (2T+1)	30 (-2)	27	42
3T (prévision demande n+1 ou n+2)	13	43	35
Nombre total de demandes d'aménagement	74	73	85
Nombre total de tournées collectives	85	116	120

Tableau montrant l'évolution du nombre de communes en aménagement de traitement dans l'Hérault





COMMENT ARRIVER À UNE RÉDUCTION DU NOMBRE DE TRAITEMENTS OBLIGATOIRES ?

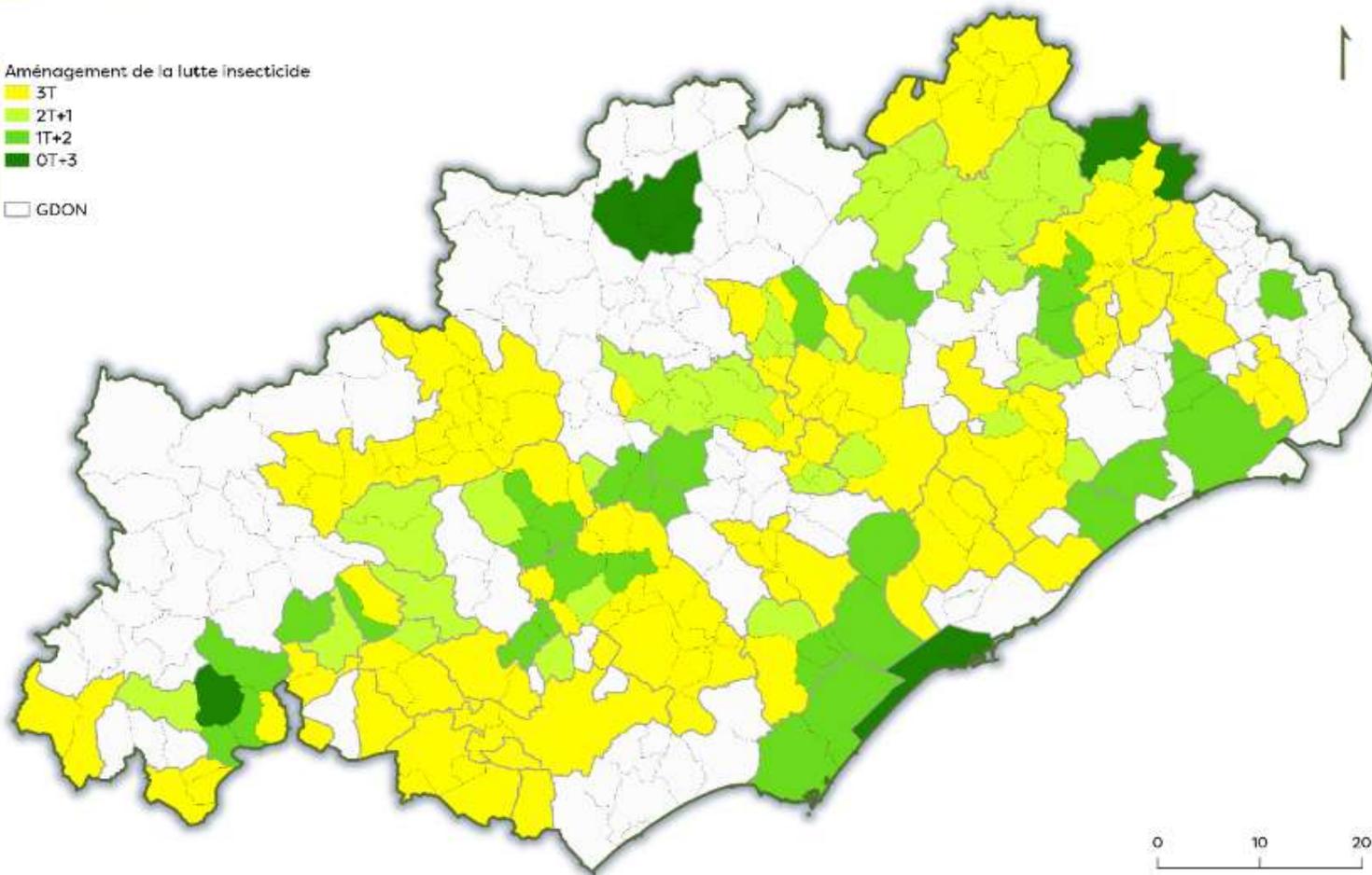


Aménagement de la lutte insecticide contre la Flavescence Dorée de la vigne
des communes des GDON de l'Hérault

Aménagement de la lutte insecticide

- 3T
- 2T+1
- 1T+2
- 0T+3

GDON



Lors de la campagne 2023, **40% des communes engagées dans un GDON ont bénéficié d'une réduction des traitements obligatoires**, dont

35 communes n'ayant plus qu'un seul traitement obligatoire (1T+2)

et 8 communes à zéro traitement obligatoire et 3 aménageables (0T+3) .



LIEN AVEC LA PROSPECTION DU VIGNOBLE

Rappel réglementaire : L'arrêté ministériel de 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée, impose la **prospection de l'intégralité des vignes situées en zones délimitées en 5 ans**, soit plus de 87 000 ha de vignes dans l'Hérault.

➤ *Besoin de participation des exploitants en plus des équipes de saisonniers !*

En 2021, lancement de **VIGIFL@V**, une application dédiée au suivi de la **flavescence dorée** sur le département de l'Hérault, puis déployée sur d'autres départements d'Occitanie à partir de 2022.

Application gratuite et simple d'utilisation, permet d'avoir une traçabilité de la surveillance.

La FREDON/FDGDON destinataire de toutes les données saisies (visualisation en temps réel et alertes en cas de signalement de symptômes).

En 2023, sur le département de l'Hérault, environ 7 000 points de prospections, 117 signalements, 4 134 observations lors des suivis cicadelles (comptages larvaires et relevés de pièges) et 114 prélèvements pour analyse.





LIEN AVEC LA PROSPECTION DU VIGNOBLE



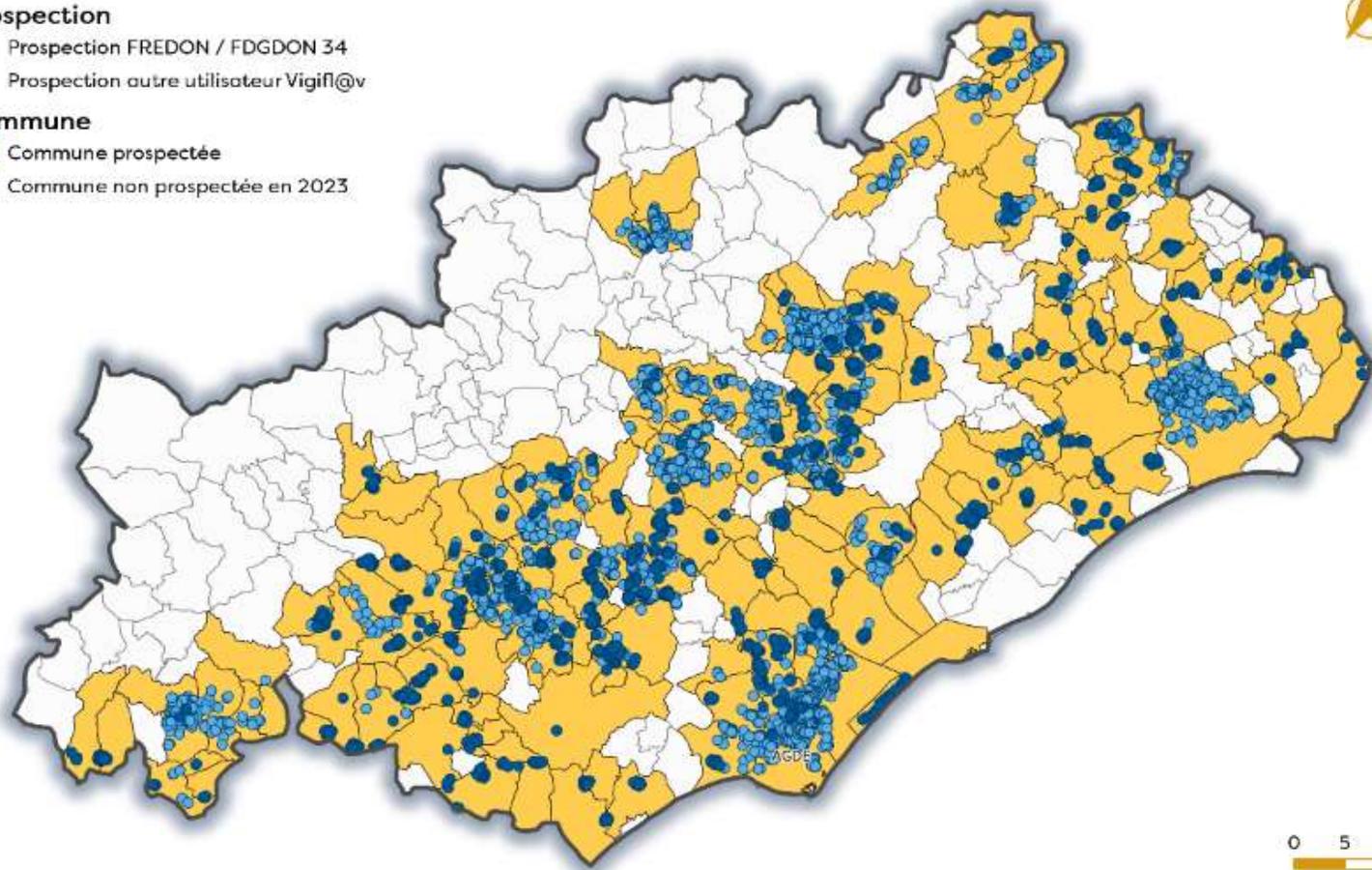
Prospection des jaunisses de la vigne dans l'Hérault 2023

Prospection

- Prospection FREDON / FDGDON 34
- Prospection autre utilisateur Vigifl@v

Commune

- Commune prospectée
- Commune non prospectée en 2023



Cette carte illustre l'hétérogénéité des prospections selon les secteurs (meilleure implication des acteurs locaux dans la remontée d'informations sur certaines parties du département).

L'utilisation de VIGIFL@V est encore à développer pour améliorer cette couverture.



LIEN AVEC LA PROSPECTION DU VIGNOBLE

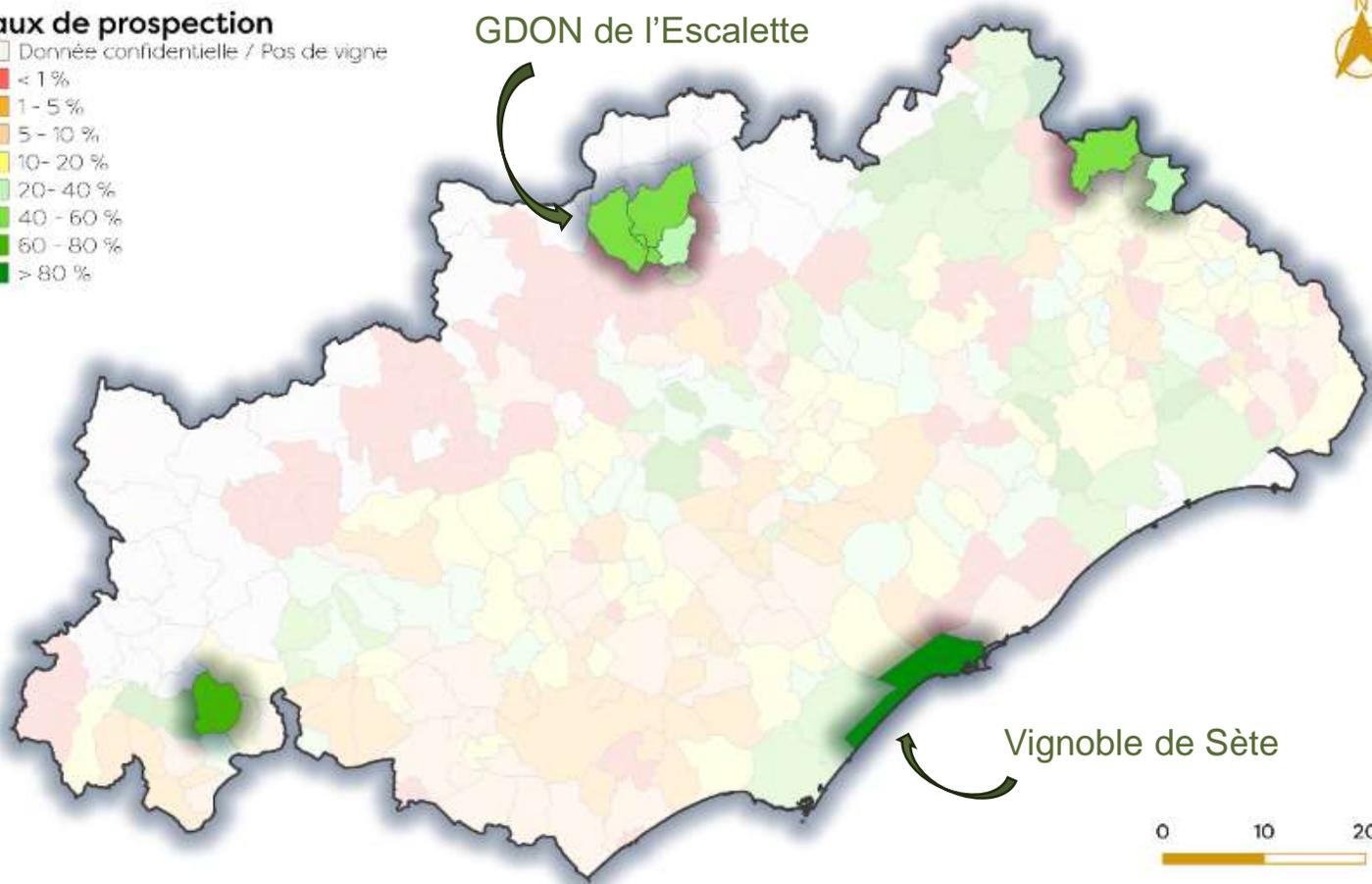


Taux de prospection du vignoble par commune de l'Hérault entre 2021 et 2023 dans le cadre de la surveillance des jaunisses de la vigne

Taux de prospection



GDON de l'Escalette



Vignoble de Sète



Constat : bon nombre de communes ne répondent pas aux exigences de l'arrêté ministériel de 2021 (prospection de 20% des surfaces par an sans doublon avec les années précédentes + repasser sur les foyers connus). La présence d'un GDON actif et la surface de vigne sur la commune sont très impactants sur le taux de prospection.

Si on superpose les taux de prospection et les communes ayant le plus réduit les traitements, on constate que **les communes à 0T+3 sont toutes à des niveaux de prospection approchant ou dépassant les 40% du vignoble en 2 ou 3 ans.** (Cette surveillance du vignoble est d'ailleurs un pré-requis)

EN CONCLUSION

Le fait d'avoir atteint l'objectif de 0T+3 sur ces 8 communes est un élément très motivant pour d'autres GDON qui avancent efficacement la prospection et sont très impliqués également sur les suivis cicadelles.

IMPORTANTANCE DE LA PARTICIPATION DES EXPLOITANTS

→ Préservation du vignoble

Meilleure surveillance du territoire

→ Réduction du nombre de traitements obligatoires

Arrachage ↘ Détection précoce des foyers

HVE +1 pt Participation à la tournée collective

 ↗ Biodiversité préservée

 € ↘ Économie financière

IFT ↘ Réduction des insecticides

Merci de votre attention !

